

Conseil Communautaire
Séance du 06 Avril 2023

Délibération N° 2023 04 019 : EAU – Ajustement de la Politique tarifaire

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président indique que le contexte actuel de problème de ressource en eau à l'échelle nationale justifie des actions rapides et efficaces pour améliorer la sécurisation en eau. De plus, la diminution générale des consommations permettant de préserver la ressource limite la capacité d'investissement de la collectivité et enfin l'incertitude du coût de l'énergie sur les unités de production d'eau potable oblige la collectivité à procéder à l'actualisation des redevances du service EAU ;

Vu les propositions étudiées avec avis favorable des commissions, Eau en date du 27/02/2023, et des finances élargie aux membres du bureau en date du 13 février 2023, M. Bruno BOULAY, Vice-Président en charge de l'EAU propose la mise en œuvre de la politique tarifaire dans les conditions ci-après et présente les simulations suivantes :

- Propositions tarifaires à compter du 1^{er} avril 2023 du prix de l'eau :

Augmentation de 7% de l'abonnement et du prix de l'eau au m3

	2023	à partir du 01/04/2023
Abonnement (€ HT)	79,60 €	85,17 €
Tarif pour consommation de 0 à 500 /m3	1,00 €	1,07 €
Tarif pour consommation de 500 à 1000/m3	0,68 €	0,73 €
Tarif pour consommation supérieur à 1000/m3	0,51 €	0,55 €
Référence de consommation INSEE en m3	120	120
Total facture pour 120m3 (€ HT)	199,59 €	213,56 €
Part de l'abonnement	39,88%	39,88%
Prix au m3 (€ HT)	1,66 €	1,78 €
Redevance pollution (€ HT)	0,30 €	0,30 €
Redevance prélèvement (€ HT)	0,05 €	0,05 €
TVA 5,5%	0,11 €	0,12 €
Prix au m ³ TTC avec redevance	2,12 €	2,25 €

(* précisions : tous les tarifs votés doivent être exprimés en € HT en raison de l'assujettissement à la TVA du budget EAU).

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré :

1. Approuve la mise en place de la nouvelle politique tarifaire du prix de l'eau dans les conditions ci-après :

EAU (*)	
	01/04/2023
Abonnement en € HT	85,17
Prix du m ³ (€ HT)	1,07

- Tarif applicable pour les « gros consommateurs » sur l'ensemble du territoire dès 01/04/2023 :
- 0,73€ HT/m³ pour les consommations de 500 à 1000m³
- 0,55€ HT/m³ pour les consommations supérieures à 1000m³

(*): les prix sont exprimés en € HT et sont à majorer suivant les cas des redevances pollution et prélèvement, et taux de TVA, conformément à la réglementation en vigueur.

2. Mandate M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente décision, qui sera applicable à compter du 1^{er} avril 2023.

Adopté à la majorité, avec 7 voix contre.

Le Président
M. Hervé RONCIERE



Secrétaire de séance
Dominique LANGEVIN

A blue ink signature of Dominique Langevin, consisting of a stylized, cursive script.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20230406-23_cclb_0058-DE
en date du 14/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 23_cclb_0058